

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'exercice budgétaire a commencé le 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024. Toutefois, le décret n° 80-739 du 15 septembre 1980 a permis de prolonger la journée comptable jusqu'au 31 janvier 2025 pour les seules opérations de la section de fonctionnement, ainsi que pour les opérations d'ordre budgétaires.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part les restes à réaliser à reporter au budget 2025.

Section de fonctionnement :

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 90,16 % tandis que ce taux est de 110,92 % en recettes réelles.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges de personnel (53,25 % des dépenses réelles) et la contribution de la ville au Syndicat Intercommunal.

Les principales recettes de fonctionnement encaissées sont les impôts et taxes (66,72 % des recettes réelles), les dotations ou subventions diverses (15,75 % des recettes réelles).

Les totaux réalisés sont les suivants :

Dépenses :	BP 2024	CA 2024
011 : Charges générales	3 645 009	3 051 850
012 : Charges de personnel	7 098 216	6 668 220
014 : Atténuation de produits	499 210	370 600
65 : Autres charges gestion	2 424 860	2 224 920
66 : Charges financières	162 941	155 410
67 : Charges exceptionnelles	59 673	51 509
Total opérations réelles	13 889 909	12 522 509
023 : Virement section d'invest.	2 770 000	
042 : Opérations d'ordre	509 870	443 059
TOTAL	17 169 779	12 965 567

Recettes :	BP 2024	CA 2024
013 : Atténuations de charges	71 540	240 292
70 : Produits des services	983 980	1 035 197
73 : Impôts et Taxes	9 536 466	10 038 606
731 : Fiscalités locale	560 000	731 292
74 : Dotations et participations	1 860 251	2 369 878
75 : Autres produits de gestion	534 555	595 826
76 : Produits Financiers	18 000	24 920
77 : Produits exceptionnels	0	10 100
Total opération réelles	13 564 792	15 046 111
002 : Excéd. antérieur reporté	3 411 177	
042 : Opérations d'ordre	193 810	191 289
TOTAL	17 169 779	15 237 400

Le tableau ci-dessus montre que le résultat de l'année 2024 est de **2 271 834,19€**.

Section d'investissement :

1 - Dépenses :

Le taux de réalisation de la section d'investissement est de 37,00 % en dépenses réelles et de 27,46 % en recettes réelles.

Pour l'année 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 938 683 € (hors opérations d'ordre) et les principales dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Remboursement de l'emprunt : 735 231 €,
- Frais d'études : 41 645 € (Agrandissement / réhabilitation crèche, Extension PEV),
- Attribution de compensation pour GPS : 176 979,00 €,
- Aménagement de terrains : 11 165 € (vivaces, clôtures...),
- Acquisition de véhicules : 137 502 € (2 véhicules légers, un camion benne, un utilitaire électrique et le rachat du trafic de la jeunesse),

- Installations générales : 217 774 € (P3 chaudières bâtiments et travaux divers dans les bâtiments publics),
- Travaux de voirie : 49 406 € Parking Salle Chipping, a panneaux, marquages)
- Acquisition de divers matériels et outillage : 75 457 € (panneaux LED, équipements cantines, panneaux lumineux communication)
- Acquisition de matériel et mobilier de bureau et informatique : 15 046 € (dans les écoles et bureaux),
- Création du demi stade synthétique : 678 144 €
- Construction de la crèche multi-accueil : 274 412 €.

2 – Recettes :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 938 683€ (hors résultat antérieur et opérations d'ordre) et les principaux encaissements ont été :

- FCTVA : 177 973 €,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 352 000,00 €,
- Taxe aménagement : 38 848€,
- Subvention Etat pour les amendes de police : 68 011 €,
- Subvention DSIL pour la construction du stade : 423 080 €

Les opérations d'ordre correspondent en grande partie aux dotations aux amortissements.

La répartition globale de la section d'investissement se décompose comme suit :

Recettes	BP 2024	CA 2024
10 : Dotations et réserves	892 260	879 082
13 : Sub. Invest. reçues	3 741 523	502 752
16 : Emprunts et cautionnement	400 600	708
024 : Produits des cessions		
Total opérations réelles	5 034 383	1 382 542
021 : Vir. de la section fonct.	2 770 000	
040 : Opérations d'ordre	509 870	443 159
041 : Opérations patrimoniales	285 000	0
Total	8 599 253	1 825 701

	BP 2024	CA 2024
001 : Solde d'exécution de la section d'inv.	310 260	0
10 : Dotations, fonds divers et réserves	0	0
16 : Emprunts et dettes	749 680	736 357
20 : Immo. incorporelles	361 102	52 184
204 : Subv. d'équip. versés	277 587	220 143
21 : Immo. corporelles	1 643 270	964 404
23 : Immo. en cours	4 600 300	965 595
Total opérations réelles	7 942 199	2 938 683
040 : Opérations d'ordre	193 810	191 289
041 - Opérations patrim.	285 000	100
Total	8 421 009	3 130 072

Le résultat de l'année en investissement est donc déficitaire de 1 614 630,38 € avant restes à réaliser.

Le budget vert :

Depuis cette année, le CFU doit comporter une annexe spécifique sur le budget vert. Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

Il convient d'évaluer les dépenses selon des objectifs environnementaux, selon 6 axes.

- Axe 1 : atténuation du changement climatique ;
- Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3 : gestion des ressources en eau ;
- Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Cette année, l'axe sur « l'atténuation du changement climatique » est obligatoire. L'analyse porte sur 17 natures comptables.

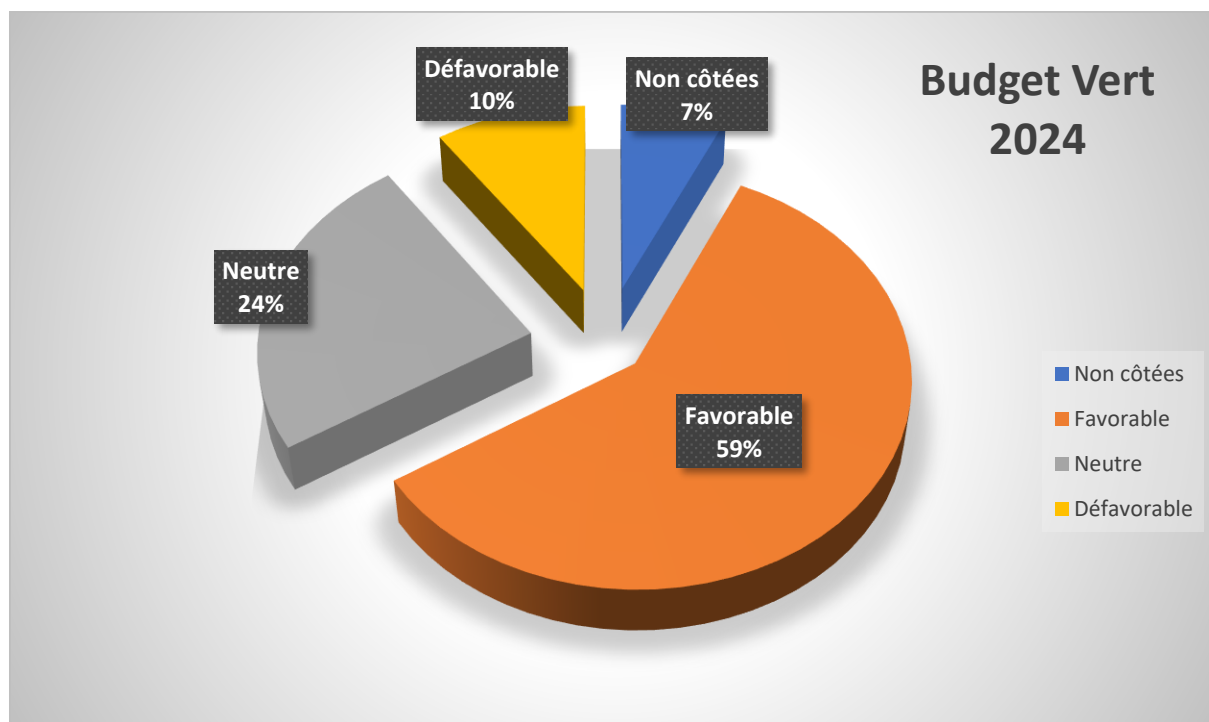
Les dépenses sont qualifiées en 3 types selon leur impact :

- **dépenses favorables** : Cette catégorie recouvre trois types de dépenses : les dépenses ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental, les dépenses sans objectif environnemental mais ayant un impact indirect avéré, les dépenses favorables mais à impact controversé en présence d'impacts favorables à court terme.
- **dépenses neutres** : dépenses sans effet significatif sur l'environnement.
- **dépenses défavorables** : ces dépenses constituent une atteinte directe à l'environnement ou incitent à des comportements défavorables à celui-ci.

La méthodologie du budget vert est évolutive, d'autres natures comptables et d'autres axes deviendront obligatoires sur les prochaines années.

Pour réaliser cette étude, nous nous sommes basés sur la méthode I4CE

Pour 2024, nos dépenses sont donc qualifiées comme le montre le diagramme



Les principales dépenses suivant leurs classements sont :

- Favorables :
 - Travaux de rénovation du multi accueil
 - Acquisition d'un utilitaire électrique
 - Fournitures de voirie pour les pistes cyclables
- Neutres :
 - Travaux dans les bâtiments : cloisons, plomberie, étanchéité
 - Reprise de structure de l'école Jules Verne
- Défavorables :
 - Travaux de voirie
 - Achat des véhicules hybrides et diesel

Les travaux d'un montant inférieur à 2000€ ainsi que les contrats de garantie de bon état de marche de nos installations de chauffages n'ont pas été cotées.

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit expressément que Monsieur le Maire quitte la salle après le débat et au moment du vote. Monsieur le Maire confiera donc provisoirement la présidence de la séance à un de ses adjoints, le temps du vote.

Le résultat budgétaire pour l'année 2024 se résume donc ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2023	3 411 177,09€		3 411 177,09€
EXERCICE 2024			
RECETTES	15 237 400,44 €	1 825 700,98 €	17 063 101,42 €
DEPENSES	12 965 566,25 €	3 440 331,36 €	16 405 897,61 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 271 834,19 €	-1 614 630,38 €	657 113,81 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024	5 683 011,28 €	-1 614 630,38 €	4 068 380,90 €
R.A.R. dépenses		1 787 167,28 €	1 787 167,28 €
R.A.R. recettes		2 987 155,94 €	2 987 155,94 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	5 683 011,28 €	-414 641,72 €	5 268 369,56 €